Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

وكالة التنمية الفلاحية
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵜⵣⵍⵉⵜ ⵜⴰⵎⵓⵔⵜ
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵓⴼⵍⵍⴰⵃ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵣⵣⵓⵍⴰⵏ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⴷ ⵉⵎⵓⵔⵙⵏ ⴷ ⵉⵣⵣⵓⵖⴰⵏ
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AGRI-ACCÉLÉRATEUR 2.0

Pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires au Maroc

C'EST QUOI?

L'Agri-accélérateur est une structure d'appui aux jeunes agri-entrepreneurs porteurs de très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) installés dans des régions et filières ayant un besoin d'investissement et un potentiel en matière de développement économique rural durable avérés.

Sa visée est la mise à échelle des entreprises agricoles et agroalimentaires affiliées au programme grâce à une approche basée sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de sécurité alimentaire mondiale (Principes CSA-IRA). Une approche à même de stimuler et pérenniser les projets d'investissement responsable et de générer une triple performance:

Une rentabilité boostée pour l'investisseur

Un impact socio-économique positif pour les communautés

Une exploitation durable des ressources naturelles

LE PROGRAMME AU MAROC

Le projet «Agri-accélérateur 2.0» a été lancé au Maroc, en juillet 2024, porté par le Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF), l'Agence pour le développement agricole (ADA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en concordance avec la stratégie nationale «Génération Green 2020-2030» qui consacre un axe principal à la promotion de l'entreprenariat dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

Mis en œuvre dans la **région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima**, et adoptant une approche participative impliquant les différents acteurs concernés institutionnels, privés et ONG, le programme vise à:

- **Renforcer les connaissances des jeunes autour des opportunités d'investissement agricole responsable** (IRA) dans la région à travers l'élaboration et la diffusion de cahiers d'opportunités IRA pour les filières porteuses de l'olivier, du figuier, des plantes aromatiques et médicinales (PAM), de l'apiculture et des services à l'agriculture et activités connexes.
- **Accompagner et appuyer les projets IRA de 25 TPE-PME de la région** avec un incitation financière adossée à un auto-financement en forme d'équipements pour les dix lauréats de la cohorte.
- **Renforcer les capacités des accompagnateurs en entrepreneuriat** et les former à l'approche, méthodologie et dispositifs IRA.
- **Soutenir l'intégration des dispositifs IRA dans les programmes d'appui** aux TPE-PME des jeunes et des femmes.

QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT EN MODE COACHING RESPONSABLE?

L'accompagnement en mode coaching responsable est un appui direct pensé en harmonie avec le système de valeurs des bénéficiaires et de l'avancement de leurs projets respectifs. Dispensé par des accompagnateurs certifiés et formés aux principes, pratiques et outils de l'IRA, il permet en fin du processus de six mois d'initier les agri-entrepreneurs à favoriser et valoriser l'alignement de leurs activités avec les Principes CSA-IRA et de les encourager, en plus, à perfectionner leurs profils d'entrepreneurs.

Il intègre entre autres:

- Élaboration d'un bilan de compétences (profilage).
- Formations techniques et entrepreneuriales.
- Accompagnement pour l'élaboration d'un Modèle d'affaires IRA.
- Accompagnement pour l'élaboration d'un plan d'affaires IRA.
- Accompagnement pour la préparation de l'exposé du projet.
- Accompagnement pour l'identification des besoins en matériels et octroi d'incitations financières aux lauréats pour l'acquisition de ces équipements.
- Appui et mise en contact avec les partenaires locaux (techniques et financiers).

QUI CIBLE LE PROGRAMME?

Le programme cible **les agri-entrepreneurs porteurs de TPE-PME existantes avec des idées d'extension ou des agri-entrepreneurs en phase de création/d'amorçage de leur TPE-PME.**

Les candidats doivent également remplir la série de critères suivants:

Être âgé(e) entre 18 et 40 ans à la date de dépôt du dossier de candidature.

Être installé(e) dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Être actif(ve) dans l'une des filières de l'olivier, du figuier, de l'apiculture, des PAM, ainsi que les services et activités connexes liés à ces filières.

Proposer une idée d'investissement IRA: L'évaluation des candidatures qui détermine la sélection des participants à la cohorte se base sur une grille renseignée qui traduit l'alignement des idées de projet proposées avec les Principes CSA-IRA vers des critères de notation.

Les cahiers d'opportunités d'investissement agricole responsable

sont le fruit d'un travail analytique poussé dans la région et représentent une banque d'idées de projets responsables à la disposition des jeunes. Le document intègre une analyse de base des opportunités et des risques potentiels de chaque projet proposé, ainsi qu'une estimation de son alignement avec les Principes CSA-IRA.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE L'AGRI-ACCÉLÉRATEUR?

Une série de dates clés est à retenir pour les participants désireux de rejoindre l'Agri-accélérateur:

1 L'appel à candidatures

Un avis d'appel à candidatures est diffusé sur divers canaux de communication afin d'informer les candidats potentiels et de susciter leur intérêt à postuler au programme d'accompagnement.

2 La campagne de sensibilisation

Participer aux sessions présentielles et virtuelles de sensibilisation permet une initiation à l'approche de l'investissement responsable et ses principes et d'en savoir davantage sur les modalités de participation au programme.

3 La candidature en ligne

Il s'agit du dépôt de dossier de candidature complet intégrant toutes les informations personnelles et relatives aux projets.

4 La sélection des candidats

En deux étapes, l'évaluation des candidats se fait d'abord sur dossier ensuite un comité régional assurera des entretiens oraux individuels et se chargera d'attribuer des notes et d'établir un classement décroissant.

5 La phase d'accélération

Les candidats retenus bénéficieront d'un accompagnement en mode coaching responsable d'une durée de six mois.

6 Session de présentation des projets personnels (*pitching*)

Vers la fin de la phase d'accompagnement les candidats seront appelés à présenter leurs projets personnels et leurs alignements avec les Principes CSA-IRA.

7 Sélection des projets lauréats et octroi des incitations matérielles

Les projets les plus performants et alignés aux principes bénéficieront d'une incitation financière en forme d'équipement adossée à une contribution personnelle. 10 lauréats de la cohorte auront accès à la subvention qui couvrira **70 pour cent du coût**, dans la limite de **8 200 USD** (versés en dirhams marocains selon le taux de change en vigueur), tandis que le bénéficiaire devra assurer les **30 pour cent restants en autofinancement**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Profil du candidat

Critères de notation

- Niveau d'instruction, diplôme, formation de base
- Expériences professionnelles
- Vision de l'agri-entrepreneur et capacité à projeter l'évolution de son projet
- Capacité à mener ou conduire d'autres individus ou organisations dans le but d'atteindre certains objectifs
- Degré de motivation pour la réalisation du projet et engagement pour le programme
- Disposer d'un système de suivi de dépenses et de revenus et chiffre d'affaires indiqué dans la candidature

Projet existant

Critères de notation

- Zone d'implantation du projet
- Degré de formalisation
- Degré de complémentarité du projet existant avec l'idée de projet proposé
- Part des femmes dans les postes de travail
- Part des jeunes dans les postes de travail
- Degré d'alignement du projet existant et de l'idée de projet avec les Principes CSA-IRA
- Intégration des bonnes pratiques de gouvernance

Idée de projet ou extension

Critères de notation

- **Proposition de valeur**
- Identification du marché
- Distinction du produit/service sur le marché
- Promotion de la filière et du territoire
- **Marché potentiel**
- Croissance potentielle de la demande
- Intégration des considérations relatives aux fragilités des systèmes alimentaires
- **Identification des partenaires clés**
- **Degré d'innovation technique/organisationnelle**
- **Faisabilité**
- Accès à la terre, à l'eau, aux ressources forestières et à l'énergie
- Disponibilité de ressources humaines compétentes
- Disponibilité et utilisation de ressources financières
- Risques et obstacles potentiels (environnementaux, sociaux ou réglementaires)
- Rentabilité et viabilité du modèle économique
- **Impact social**
- Génération d'opportunités d'emploi
- Apport nutritionnel du produit
- Respect des normes d'hygiène et de sécurité sanitaire
- Valorisation des ressources locales
- Contribution du projet pour les populations marginalisées
- **Pratiques environnementales**
- Mise en œuvre de pratiques agricoles durables
- Impact sur la biodiversité
- Renforcement de la résilience des systèmes agricoles et alimentaires
- **Considération des pertes et gaspillage alimentaires**
- Valorisation des sous-produits
- Application des principes de l'économie circulaire
- Ventre directe ou à travers des circuits courts
- **Intégration des bonnes pratiques de gouvernance**

**La grille de notation complète est consultable sur notre site web*

QUI SONT NOS PARTENAIRES?

- Agence pour le développement agricole (ADA);
- Directions centrales concernées du MAPMDREF: Direction de la stratégie et des statistiques (DSS), Direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche (DEFR), Direction du développement des filières de production (DDFP),
- Office national du conseil agricole (ONCA);
- Direction régionale de l'agriculture de Tanger-Tétouan-Al Hoceima;
- Directions provinciales de l'agriculture relevant de la région;
- Crédit agricole du Maroc (CAM);
- Les chambres d'agriculture;
- Les organisations professionnelles de la région;
- Le centre régional d'investissement (CRI);
- Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC).

SOIS UN LEADER DU CHANGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET L'AMÉLIORATION DE L'EMPLOYABILITÉ DANS TA RÉGION!

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Avec l'appui financier de:

Instrument de contribution volontaire flexible de la FAO

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

© FAO, 2025
CD5830FR/1/06.25